



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 29 avril 2021

OBJET : Avis sur la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur la commune de Villers-Allerand (ligne ferroviaire IF 074 000)

Le projet de création du bassin de rétention porte actuellement sur des parcelles de la forêt domaniale du Chêne à la Vierge, propriété de l'État relevant du régime forestier et gérée par l'Office National des Forêts.

Une procédure d'échange foncier entre la SNCF et l'État est en cours. Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) a donné son accord de principe pour l'échange des terrains, par courrier en date du 14 août 2020.

Le MAA a accepté également la prise de possession anticipée des terrains demandée par la SNCF, afin que celle-ci puisse procéder à l'exploitation des bois sur l'emprise du projet.

A l'issue de l'échange, la SNCF deviendra propriétaire du-dit terrain. L'ouvrage projeté nécessite de mettre un terme à la destination forestière de 1,8 ha dans un massif boisé de plus de 4 ha. En application des articles L341-1 et L341-3 du code forestier, ce défrichement est soumis à autorisation.

Au vu des éléments du dossier et du risque d'inondation encouru sur la voie ferrée, l'aménagement d'un ouvrage pour sécuriser la ligne est nécessaire et le défrichement est justifié.

Par conséquent, le défrichement de 1,8 ha est autorisé et subordonné aux conditions suivantes :

- réaliser un boisement de terre agricole de 1,8 ha sur la commune de Villers-Allerand ou sur les communes limitrophes, et à défaut, dans la même région naturelle (Tardenois) ou dans le département de la Marne (coefficient de compensation fixé à 1),
- ou verser sur le Fonds Stratégique Forêt Bois une indemnité de 17910 €. (dix sept mille neuf cent dix euros).

Il est par ailleurs possible de panacher boisement de terre agricole et versement d'une indemnité.

Cette demande d'autorisation environnementale n'appelle pas d'autres observations.

Signé